

De l'espoir à la désillusion face à un tronc commun qui s'effrite

La Ministre Glatigny détricote l'espoir d'une Ecole de la réussite de tous

Alors que le monde de l'enseignement se mobilise massivement ce 26 novembre face à diverses mesures d'économie budgétaires sur l'éducation, la Plateforme de lutte contre l'échec scolaire relaie ses inquiétudes face à diverses mesures prises ou envisagées qui douchent l'espoir d'un enseignement enfin réellement au service de l'égalité entre élèves et de la lutte contre l'échec scolaire. Exclusions de jeunes « en retard » de l'école sans leur en donner le choix ni garantir l'accompagnement, maintien du caractère certificatif du CEB et augmentation du seuil de réussite à 60%, renforcement de mesures de sélection durant le parcours des élèves, fragilisation du tronc commun : plus que jamais, le politique semble vouloir conjuguer éduquer avec reléguer.

Il y a 10 ans déjà : la Plateforme de lutte contre l'échec scolaire appelait à la fin de l'école de la relégation

Dans la perspective des élections de 2014, face au terrible constat que notre enseignement en FWB était à la fois le champion du redoublement, de relégation et des systèmes éducatifs de l'OCDE qui produisent le plus d'inégalités scolaires, la Plateforme de lutte contre l'échec scolaire, soutenue par de nombreuses associations de la société civile, ainsi que par le Délégué Général aux Droits de l'Enfant et des académiques, appelait les femmes les hommes politiques à affirmer leur volonté d'évaluer à 360° la situation de l'enseignement en FWB avec toutes ses composantes, en vue d'une refondation de l'École : objectivation des données, identification des freins aux changements, débats pluriels sans tabous pour une évolution globale, concertée et planifiée du système éducatif dans l'objectif de passer d'une école de la relégation et de l'échec massifs à une école de la réussite pour tous.

La suite, on la connaît. Les Ministres Milquet puis Schyns (CDH) ont ouvert le grand chantier qui a abouti à l'élaboration de deux rapports fondamentaux : un état des lieux, sans concessions, partagé par l'ensemble des acteurs de l'école mis au travail durant deux années, et une vision d'une école du XXIe siècle. Une feuille de route qui se déroulait sur plusieurs législatures, l'avis numéro 3 du Pacte pour un enseignement d'excellence, a été adoptée par le gouvernement pour reformer notre système éducatif en profondeur. Le projet phare, qui sous-tendait toutes les autres réformes s'y articulant : l'instauration d'un nouveau tronc commun polytechnique jusqu'à l'âge de 15 ans dans le but de fournir à tous les élèves le même socle de base de connaissances et compétences - ce qui impliquait la suppression du caractère certificatif de l'épreuve du CEB.

Après plusieurs entorses, le détricotage

Une sérieuse entorse à ce principe avait déjà été actée sous les précédentes législatures, en ne supprimant pas le caractère certificatif de l'épreuve du CEB. Concrètement, cela signifie que pour poursuivre son parcours dans le tronc commun, il faut obtenir un diplôme. Mais pourquoi maintenir un couperet au milieu d'un parcours qui se veut continu et commun à tous les élèves, alors que le concept même de tronc commun implique de progresser ensemble tout au long de celui-ci, et qu'il y a de toute façon des évaluations qui permettent à l'enseignant de vérifier la progression de l'élève et d'adapter son soutien pédagogique pour permettre l'acquisition de la matière.

La brèche était laissée ouverte, Valérie Glatigny, nouvelle Ministre de l'Education, s'y est engouffrée. Les mesures qui vont être votées au Parlement cette semaine, et de nombreuses autres qui figurent dans l'accord de gouvernement, préfigurent le retour de la vision d'une école sélective, où la réussite n'est pas un objectif pour tous et où on estime que les élèves trop en retard ou en difficultés doivent être parqués, qui dans le spécialisé¹, qui dans une 1^{re} différenciée, qui dans l'enseignement qualifiant... voire même pour les plus en retard, exclus de l'enseignement.

Le projet de décret-programme actuellement à l'examen du Parlement prévoit que les élèves majeurs de 3^e et 4^e secondaire qui n'auraient pas été régulièrement inscrits seront exclus de l'enseignement obligatoire. Les élèves qui ont déjà un CESS, pareil : il leur sera impossible de s'inscrire pour une spécialisation en 7^e technique de qualification ou professionnelle et ils seront dirigés vers la promotion sociale et le travail. Et le futur est pavé des mêmes « bonnes » intentions : nouvelle épreuve externe « CLE » qui compterait pour le bulletin en 3^e primaire, élévation du niveau de réussite des épreuves externes à 60%, maintien (jusque quand ?) du premier degré différencié pour y reléguer ceux qui échouent au CEB, renforcement/concentration des activités orientantes en 3^e secondaire mettant ainsi à mal le tronc commun, etc.

Concrètement, cela signifie, pour les élèves concernés, la rupture de l'esprit du tronc commun : les élèves n'ayant pas le CEB seront à nouveau séparés des autres à l'entrée dans le secondaire, en dépit du cadre légal repris dans le Code de l'enseignement. Le maintien de la première différenciée, même de manière transitoire, organise structurellement la ségrégation scolaire en créant des groupes permanents homogènes ! Exit la mixité sociale et l'égalité des chances.

Le contrat social scolaire doit être retrouvé

Les craintes pour l'emploi et le statut des enseignants, le définancement de l'enseignement officiel ne sont pas les seules mesures qui inquiètent les acteurs de l'éducation. La mise en place du tronc commun, qui faisait l'objet d'un accord unanime de tous les acteurs de l'école, est en danger. La réforme globale concertée se vide peu à peu de sa substance. Les conséquences de ce recul impacteront évidemment les publics les plus fragiles. Est-ce acceptable ?

La Plateforme de lutte contre l'échec scolaire rassemble des acteurs associatifs et syndicaux du monde de l'école et autour du monde de l'école dans l'objectif d'une transformation du système scolaire lui permettant réellement et concrètement de jouer son rôle de service public : celui de l'accès égal de chaque élève aux conditions de sa réussite et son épanouissement, dans le refus de toute production d'inégalités scolaires.

Contact presse : Jean-Pierre Coenen, coordinateur – 0477 54 59 07.

¹ Ce qui est contraire aux objectifs portés par les Conventions des Droits de l'Enfant et des Droits des Personnes handicapées.